|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.11/2017/11 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale24 juillet 2017FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail du transport des denrées périssables**

**Soixante-treizième session**

Genève, 10‑13 octobre 2017

Point 5 a) de l’ordre du jour provisoire

**Propositions d’amendements à l’ATP :
propositions en suspens**

 Annexe 1, appendice 2, modèles de procès‑verbal d’essai

 Communication du Gouvernement du Royaume‑Uni

 Introduction

1. À la soixante‑douzième session du WP.11, le Royaume‑Uni a été chargé de réviser tous les modèles de certificat en ce qui concerne la date du procès‑verbal d’essai, conformément à la proposition adoptée figurant dans le document ECE/TRANS/WP.11/235 (annexe 1).

2. Le Royaume‑Uni propose d’amender les modèles nos 2 A, 2 B, 3, 4 A, 4 B, 4 C, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 afin d’harmoniser tous les modèles de procès‑verbal d’essai figurant actuellement dans l’ATP.

 I. Texte original

« Fait à : ……………………

Le …………………………………………………………………………………….

Le responsable des essais »

 II. Amendement proposé

« Fait à : …………………………….

~~Le~~ **Date du procès‑verbal d’essai**……………………………………………………………

Le responsable des essais »

 III. Incidences

3. L’amendement proposé vise à améliorer la cohérence du texte dont le WP.11 est convenu à sa soixante‑douzième session.

4. Il n’y aurait aucune incidence financière sur le secteur.